

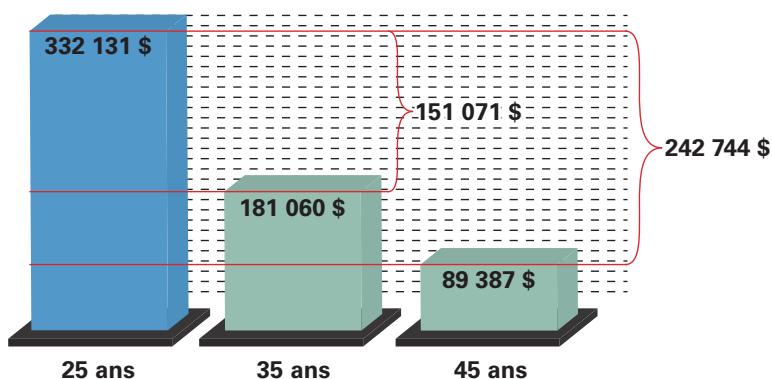
10 conseils sur l'épargne-retraite

Tirez le maximum de vos cotisations au REER

Tirer le maximum de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est plus simple que vous ne le pensez. Voici quelques conseils judicieux. Passez-les en revue avant la date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2019, soit le 2 mars 2020.

1 Commencez tôt et investissez régulièrement

En investissant régulièrement, vous pouvez profiter des effets avantageux d'un taux de croissance composé. Et plus vous commencerez tôt, plus vous pourrez accumuler d'argent.



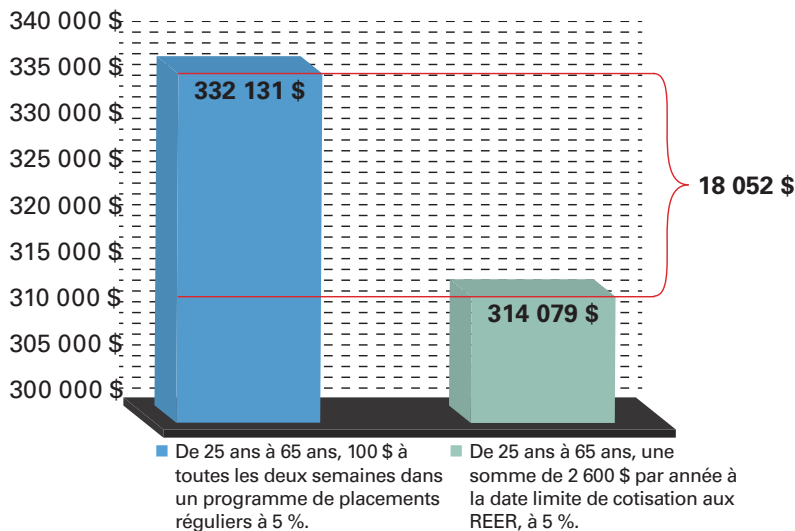
Prenons l'exemple de trois investisseurs, âgés respectivement de 25, 35 et 45 ans, qui ont décidé de mettre de côté 100 \$ toutes les deux semaines jusqu'à l'âge de 65 ans. Supposons maintenant qu'ils obtiennent tous les trois un rendement annuel moyen de 5 %. À 65 ans, l'investisseur qui a cotisé dès l'âge de 25 ans sera plus riche de plus de 150 000 \$ que celui qui a commencé à 35 ans, et de près de 250 000 \$ que celui qui a commencé à 45 ans.*

Peu importe l'âge auquel vous commencez à investir, nous pouvons vous montrer comment un programme de placements réguliers peut vous aider à atteindre vos objectifs de retraite.

2 Tirez profit d'un taux de croissance composé

Un REER vise à assurer votre avenir financier et, de plus, vous pouvez déduire vos cotisations de votre revenu imposable. En cotisant régulièrement à un REER (par ex., chaque paie), vous faites croître votre épargne-retraite plus rapidement et vous profitez d'économies d'impôt immédiates.

*En investissant régulièrement tout au long de l'année au lieu de cotiser une seule fois à la date limite de cotisation au REER, vous pourriez épargner 18 052 \$ de plus sur une période de 40 ans!**



3 Prévoyez un plan — c'est avantageux

Plusieurs personnes sous-estiment combien elles doivent épargner pour satisfaire à leurs besoins de revenu de retraite. Le fait d'avoir un plan et de l'évaluer régulièrement par rapport à vos objectifs peut vous éviter des mauvaises surprises et la cohue qui précède la date limite de cotisation.

4 Évaluez vos options

Un REER semble l'option la plus souvent choisie pour les Canadiens qui souhaitent épargner pour leur retraite. Un compte d'épargne libre d'impôt (CELLI) peut aussi constituer une option intéressante, selon votre situation. Un CELLI est un instrument flexible dans les cas où vous devez avoir accès à vos fonds de façon urgente. Il peut être encore plus avantageux selon votre tranche d'imposition pendant les années d'épargne active et lors de votre retraite. Pour ceux et celles qui n'ont jamais cotisé à un CELLI, vos droits de cotisation inutilisés accumulés pourraient s'élever jusqu'à 69 500 \$ en 2020 – et ces droits pourraient continuer de croître chaque année.

5 Regroupez vos comptes enregistrés

De façon générale, les règles fiscales canadiennes vous permettent de transférer certains comptes enregistrés vers d'autres établissements financiers, et ce, sans incidence fiscale ou sans modifier votre plafond de cotisation. Les comptes enregistrés comprennent notamment les REER, les sommes d'un régime de pension agréé lorsque vous changez d'employeur (transfert pouvant être assujéti à des limites), ainsi que la totalité ou une partie d'une somme forfaitaire (allocation de retraite) reçue dans le cadre d'une indemnité de départ ou de retraite. Toutefois, dans chaque cas, vous devrez consulter votre conseiller fiscal au sujet des règles détaillées relatives au transfert. Le fait de conserver tous vos régimes d'épargne-retraite au même endroit en facilite le suivi par rapport à l'atteinte de vos objectifs. Ceci vous permet également de réduire les frais de gestion et de vous assurer une diversification adéquate, tout en évitant les dédoublements dans votre portefeuille.

6 Empruntez pour maximiser vos cotisations

Vous pourriez verser plus que le montant de votre plafond annuel de cotisation en utilisant vos droits de cotisation inutilisés des années précédentes. Il pourrait être avantageux de contracter un prêt REER¹ si vous avez des droits de cotisation inutilisés, selon votre situation particulière. Le plafond de cotisation pour l'année 2019 correspond à 18 % de votre revenu gagné en 2018, moins tout facteur d'équivalence pour 2018, jusqu'à concurrence de 26 500 \$. Le plafond de cotisation est indexé sur l'inflation et passera à 27 230 \$ pour l'année fiscale 2020. Pour connaître votre plafond de cotisation, vérifiez votre avis de cotisation ou téléphonez à l'Agence du revenu du Canada (ARC), au 1-800-959-7383, ou consultez votre conseiller fiscal.

7 Tirez parti d'un REER de conjoint

Un trop grand nombre d'investisseurs ne profitent pas des avantages que pourrait leur procurer un REER de conjoint. Si vous prévoyez que le revenu de votre conjoint à la retraite sera nettement inférieur au vôtre, il pourrait être avantageux de cotiser à son REER. C'est un moyen simple de fractionner votre revenu sur le plan de l'impôt. Habituellement, le conjoint qui touche le revenu le plus élevé cotise au REER de son conjoint et réclame la déduction fiscale. Les fonds fructifient ensuite, à l'abri de l'impôt, dans le REER du conjoint jusqu'au moment où celui-ci décide de les retirer. Il est possible de réaliser de cette façon d'importantes économies d'impôt. Veuillez prendre note que même lorsque vous atteignez 71 ans, vous avez toujours le choix de cotiser au REER du conjoint plus jeune, et ce, jusqu'à ce que le conjoint atteigne également 71 ans.

8 Adoptez une stratégie de répartition de l'actif

Les recherches² indiquent que la répartition de l'actif est un facteur critique du rendement d'un portefeuille. Il est important de bien équilibrer liquidités, titres à revenu fixe et actions afin d'obtenir une combinaison qui reflète votre tolérance au risque, vos attentes au chapitre du rendement et l'étape de votre vie. La HSBC peut vous aider à élaborer une stratégie de placement et vous proposer différentes solutions visant à répondre à vos besoins particuliers. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires pour obtenir plus d'information.

9 Ayez une vision internationale

Le marché canadien comptant pour seulement 3,5 % de la capitalisation boursière mondiale³, les placements internationaux peuvent contribuer de façon importante à réduire le risque et à aider à accroître le potentiel de rendement de votre portefeuille. En effet, à long terme, un portefeuille composé de plusieurs types de placements et diversifié par pays est susceptible d'offrir un rendement supérieur à celui d'un portefeuille se limitant à un seul pays ou à un seul type de placement, et pourrait comporter un risque moindre dans un contexte de fluctuations extrêmes des marchés. C'est la raison pour laquelle la plupart des investisseurs optent pour un portefeuille avec une diversification internationale qui comprend des actions canadiennes et des actions internationales ainsi que des titres à revenu fixe.

10 Reportez les déductions à une autre année d'imposition

Bon nombre d'investisseurs réclament automatiquement une déduction pour le montant total de leurs cotisations sans se demander s'il ne serait pas préférable d'attendre à une autre année. Vous devriez envisager de reporter des déductions si vous prévoyez être imposé à un taux d'imposition marginal plus élevé dans les prochaines années en raison du cheminement de votre carrière ou de modifications possibles aux tranches d'imposition. Cette stratégie comporte toutefois un coût puisque vous ne profitez pas immédiatement de la déduction.

Cotisez à votre REER avant la date limite de cotisation du 2 mars 2020.

Passez voir un gestionnaire de relations bancaires à votre succursale ou visitez le site [hsbc.ca/retraite](https://www.hsbc.ca/retraite)

¹ Emprunter pour investir constitue une stratégie risquée qui pourrait ne pas convenir à tous; par conséquent, vous devriez examiner attentivement votre situation, votre tolérance au risque et les renseignements importants fournis avant de prendre une décision.

² Source : «Determinants of Portfolio Performance II: An Update», reproduit avec la permission du Financial Analysts Journal, 1991.

³ Source : L'indice Morgan Stanley Capital International Monde tous pays, 30 septembre 2019.

Veuillez prendre note que ces conseils sont fournis à des fins d'information seulement et peuvent être modifiés sans préavis. Ils n'ont pas pour objet de fournir un avis financier, fiscal, légal ou comptable, ou encore un avis en matière de placement, pour des cas particuliers et ne doivent pas être utilisés en ce sens. Vous ne devriez pas vous appuyer sur cette information ou prendre des mesures sans avoir obtenu auparavant les conseils d'un spécialiste en finance, en placement, en fiscalité, en droit ou en comptabilité.

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC) est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

Publié par la Banque HSBC Canada, décembre 2019.